

Communauté de Communes Buëch Devoluy

- [Aspremont](#)
- [Aspres-sur-Buëch](#)
- [La Beaume](#)
- [Chabestan](#)
- [Chateauneuf d'Oze](#)
- [Le Dévoluy](#)
- [La Faurie](#)
- [Furmeyer](#)
- [La Haute-Beaume](#)
- [Manteyer](#)
- [Montbrand](#)
- [Montmaur >>](#)
- [Oze >>](#)
- [Rabou >>](#)
- [La Roche des Arnauds >>](#)
- [Le Saix >>](#)
- [St Auban d'Oze](#)
- [St Julien-en-Beauchêne](#)
- [St Pierre-d'Argençon](#)
- [Veynes](#)

hiver neige

hiver CC2B

Contact Photothèque Marchés publics Intranet

- [La CCBD >>](#)
- [Tourisme >>](#)
- [économie >>](#)
- [Culture >>](#)
- [Social >>](#)
- [Environnement >>](#)
- [Côté pratique >>](#)

Social

- [Pôle petite enfance "Chamousset"](#)
 - [La Creche Halte Garderie](#)
 - [Le relais des assistants maternels \(RAM\) "les enfantines"](#)
- [Multi Accueil Pitchouns du Buëch](#)
- [Pôle petite enfance Dévoluy](#)
 - [Multi-accueil "Les Loupiots"](#)
 - [Garderie à Superdevoluy](#)
 - [Garderie à La Joue du Loup](#)
- [Pôle Petite Enfance Aspres-sur-Buëch](#)
- [MSAP -Maison de services au public](#)
- [CIAS Buëch Dévoluy](#)
- [CISPD](#)
- [OPAH](#)
- [La caserne des pompiers](#)
- [Refuge fourrière intercommunal](#)
- [ADMR](#)
- [Refuge fourrière intercommunal](#)
- [Social](#)
- [Accueil](#)

Refuge / fourrière "la mascotte"

Depuis 1987, sur le territoire de la commune de Veynes, se trouve un chenil regroupant à la fois un refuge et une fourrière, gérés par la SPA. Construits à cette période, les équipements étaient à la limite de l'insalubrité, ne répondant plus à la réglementation pour accueillir les animaux dans des conditions d'hygiène et de sécurité acceptables.

La zone desservie par cet équipement intercommunal comprend tout le bassin Sud Alpin, soit 120 communes environ.

Afin d'améliorer les conditions d'accueil et de travail, de nouvelles installations dont les plans et la constructions ont été suivi par Jérôme Voutier et ont fait l'objet d'une étude

d'impact, d'une étude de dangers, et d'un sous-dossier « bruit » sont mis à disposition de l'association SPA Sud Alpine.

La maîtrise d'ouvrage a été confiée à la CCBD laquelle a fait l'avance des travaux et suivi le chantier pour l'ensemble du territoire desservi .

Début d'année 2011, 17 collectivités ont contribué financièrement à la construction de ces nouveaux bâtiments :

Ancelle	1150.00 €
CC Serrois	3990.00 €
CC Champsaur	10472.00 €
CC Valgaudemar	2896.00 €
Montmorin	173.59 €
Forest St Julien	396.76 €
La Bâtie Vieille	479.70 €
Lardier et Valença	503.10 €
Lazer	534.30 €
Laragne	6427.00 €
Chorges	4846.00 €
CC Haut Champsaur	4268.00 €
CC Pays Serre Ponçon	2912.00 €
CC Int Baronnies	4540.00 €
Gap	20 000.00
CC Haut Buëch	3168.00 €
CC2B	10440.00 €

Le coût total de cet équipement est de 766542.57 €, financé comme suit :

subventions DDR 230 000 €
département 165 000 €
enveloppe parlementaire 50 000€
collectivités : 72 570 €
FCTVA 118 972.57 €
emprunt : 130 000 €

40 boxes sont disponibles pour accueillir les animaux.

Obligations des maires en matière de divagation des animaux.

En matière de police, les Maires sont tenus d'exercer leur pouvoir dans le cadre de la fourrière animale et en particulier la capture des animaux errants. « Chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune.

Chaque fourrière doit avoir une capacité adaptée aux besoins de chacune des communes pour lesquelles elle assure le service d'accueil des animaux en application du présent code. La capacité de chaque fourrière est constatée par arrêté du maire de la commune où elle est installée.

La SPA Sud Alpine indique qu'elle a conventionné avec 88 communes pour l'accueil en fourrière.

Mutualiser la gestion de la fourrière et du refuge

L'expérience et le savoir faire de la S.P.A

Depuis 150 ans la SPA agit quotidiennement pour assurer la protection et la défense des animaux sur l'ensemble du territoire. Reconnue d'utilité publique, la SPA agit auprès des pouvoirs publics et mène des actions de terrain appropriées pour que la législation progresse en faveur des animaux et que son application soit effective.

Avantages de la gestion unique :

- Bien-être animal : les animaux sont en contact avec les mêmes personnes, et il n'y a pas de nouvelle rupture dans leur vie en passant du site fourrière au site refuge.
- Gestion financière : Le nombre d'animaux en fourrière étant de fait inférieur à celui en refuge, une partie du temps de travail nécessaire pourra être mutualisé

Contact

Refuge "La Mascotte"
Rte du Plan d'Eau - Les Iscles 05400 VEYNES
04 92 57 28 41
Accueil du public
7j/7j 13h30 - 17h30

- [Plan du site](#)

- [Mentions légales](#)
- [Accueil](#)
- [Intro](#)
- [Haut de page](#)

[Carte communauté de communes](#)

Pour vous abonner indiquez votre mail ci-dessous et cliquez sur inscription

[INSCRIPTION](#) [Désinscription](#)